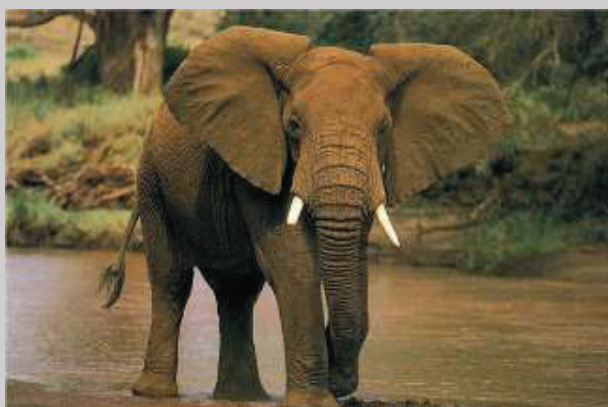


Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP)

Pays : République de CÔTE D'IVOIRE



Date de présentation: Novembre 2013

***R-PP Version finale
8 novembre 2013***

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

**Programme de coopération des Nations Unies pour la réduction des émissions
dus au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en
développement (ONU-REDD)**

Exclusion de responsabilité : La Banque mondiale et le Programme ONU-REDD ne garantissent pas l'exactitude des données incluses dans les propositions de mesures pour l'état de préparation (R-PP) présentée par les pays participant au programme REDD, et ne sauraient être tenus responsables des conséquences de leur utilisation. Les frontières, couleurs, appellations et autres informations figurant sur les cartes présentées dans les R-PP n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire quelconque, pas plus que la reconnaissance ou l'acceptation de ces frontières.

RESUME EXECUTIF POUR DECIDEURS

Processus national REDD+ et engagement international

La Côte d'Ivoire a souffert dans son histoire récente d'un taux élevé de déforestation et de dégradation des forêts, en plus d'une dégradation généralisée de ses ressources naturelles due à l'expansion de l'agriculture et à la croissance démographique, parmi d'autres facteurs dans un contexte d'instabilité politique. Plusieurs actions politiques, d'investissement et de terrain ont été menées afin de freiner cette tendance, d'essayer de reconstituer le capital écologique du pays et d'effectuer une transition vers un modèle de développement plus durable. De plus, la Côte d'Ivoire s'est engagée récemment dans la REDD+, un mécanisme de finance environnementale issu de la *Convention-cadre de Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*, afin de renforcer la lutte contre la déforestation pour un développement durable. La REDD+ est un mécanisme censé récompenser les efforts des pays permettant le maintien de leur couvert forestier dans de bonnes conditions. Il peut donc à ce titre, soutenir les efforts du pays dans ce sens.

Le Conseil des Ministres de la Côte d'Ivoire a promulgué un décret relatif au processus REDD+ et en détaille son organisation interne (Décret du Conseil de Ministres du 24 octobre 2012). Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MINESUDD) pilote ce nouveau programme chantier grâce à une Commission nationale REDD+ (CN-REDD+). En 2012, un Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+ (SEP/REDD+) a été mis en place pour gérer la planification, la mobilisation des ressources financières et l'accompagnement technique du processus national de préparation au mécanisme REDD+. De plus, un partenariat avec les organisations de la société civile ainsi qu'avec le processus FLEGT a été entamé.

La Côte d'Ivoire est aussi devenue membre des deux plateformes internationales d'appui à la REDD+ : le Programme ONU-REDD (qui est un partenariat FAO/PNUD/PNUJ) et le FCPF (Banque mondiale). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire reçoit depuis 2013 l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), au travers du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Ce soutien comprend l'appui financier au processus national REDD+. La Facilité REDD+ de l'Union Européenne (UE-REDD) est elle aussi engagée.. Tous ces partenariats institutionnels sont les témoins d'une volonté politique nationale de s'engager sur la REDD+, +, mais aussi de la reconnaissance internationale à l'égard de cet engagement.

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire s'est focalisée sur l'opérationnalisation des structures de gestion et de participation multipartenaire relatives au processus REDD+, sur la planification des activités et sur la mobilisation des ressources financières basée sur des partenariats techniques et financiers internationaux. Des missions ONU-REDD, FCPF, AFD et UE-REDD ont eu lieu pendant cette période pour aider la Côte d'Ivoire dans son analyse préliminaire des besoins et pour la planification de son processus national REDD+. Le présent document de préparation nationale au mécanisme REDD+ (connu communément sous le nom de "R-PP") compile ces analyses préliminaires, tout en détaillant un programme d'actions en termes d'organisation nationale, d'engagement des parties prenantes, de synergie avec le FLEGT, etc. Le R-PP constitue l'outil de planification du processus national REDD+ sur la période 2014-2017. Il est aussi le garant, d'une coordination harmonieuse des divers appuis technique et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de l'AFD/C2D et de l'UE-REDD.

En particulier, l'**ONU-REDD** s'est engagé en Côte d'Ivoire depuis 2012 à travers une première mission d'appui-conseil politique en mars 2012 qui a permis d'orienter l'organisation institutionnelle du pays pour le processus REDD+ (cf. le décret du 24 octobre 2012). Ensuite, trois projets de renforcement de capacités et d'appui technique ont suivi:

- projet d'appui ciblé à l'engagement des parties prenantes, mené par le PNUD en 2013 avec un financement de USD 50 000 (un deuxième projet est prévu pour avant la fin 2013 pour un financement additionnel de USD 60 000) ;
- projet de coopération technique de la FAO (financement via la fenêtre FAO/PCT), pour un montant de USD 195 000, visant le renforcement des capacités en matière de REDD+ et de S&MNV, la campagne de sensibilisation/concertation nationale et la mise à disposition d'un assistant technique national auprès du SEP/REDD+ ; et
- projet d'appui ciblé, mené par la FAO pour d'un montant de USD 195 000, sur le renforcement de capacités pour la préparation à la REDD+, notamment pour la rédaction et finalisation du R-PP, la participation aux conférences internationales, le développement du SNSF et la coordination des différentes activités REDD+ dans le pays ;
- de plus, la Côte d'Ivoire a participé à des rencontres de formation et de renforcement de capacités organisés par l'ONU-REDD en Afrique, notamment les universités REDD+ de la RDC organisées en 2010 et 2011 par le PNUD, l'atelier sur les bénéfices multiples et les sauvegardes socio-environnementales REDD+ organisé par le PNUE à Nairobi en 2013 et des ateliers sur le suivi forestier et les systèmes S&MNV organisés par la FAO depuis 2011.

L'**AFD** et la Côte d'Ivoire ont validé, dans le cadre du *Contrat de Désendettement et de Développement* (C2D), une allocation de USD 2 450 000 pour le processus REDD+. Un appui initial a déjà été mis à la disposition du SEP/REDD+, pour l'information et la communication, l'engagement des parties prenantes et les synergies FLEGT-REDD+. Le détail de l'engagement de l'AFD/C2D est disponible dans la composante 5 du R-PP.

Le **FCPF** a soutenu la Côte d'Ivoire en 2013 sur la rédaction du R-PP par des appuis ponctuels et plus récemment en octobre par une revue exhaustive des propositions de la Côte d'Ivoire par le Groupe Consultatif Technique (« Technical Advisory Panel ») pour l'amélioration du document et sa soumission officielle au Comité des Participants du FCPF en concertation avec les autres acteurs mobilisés.

L'**UE-REDD** s'est engagée en février 2013 pour soutenir le démarrage du processus REDD+ en Côte d'Ivoire permettant d'enrichir la participation et la réflexion nationale en marge de l'élaboration du R-PP. Le soutien de la Facilité UE-REDD+ s'est d'abord concentrée sur le besoin d'information initiale des acteurs sur le processus REDD+ et les interactions possibles avec le processus FLEGT visant à améliorer la gouvernance forestière (les négociations pour un Accord de Partenariat volontaire FLEGT ayant commencé en 2013). Conscients que les progrès attendus des processus REDD+ et FLEGT peuvent être facilement limités par les besoins en terres forestiers d'un secteur agricole autrement plus puissant et qui empiète déjà sur le domaine forestier permanent, l'UE-REDD+ et la CN-REDD+ travaillent depuis la mi-2013 sur une méthode pour engager un dialogue constructif avec le secteur agricole. Il s'agit d'un domaine de travail ambitieux (travail analytique, de mobilisation des acteurs, notamment du secteur privé, et actions test de terrain intégrées dans des projets pilotes), impliquant différentes filières (potentiellement les filières cacao, riz, huile de palme, hévéa, igname, noix de cajou).

En juin 2013, le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD a retenu la Côte d'Ivoire comme pays prioritaire en Afrique pour son nouveau cycle de programmes nationaux et a officiellement invité le Gouvernement à exprimer son intérêt et ses priorités pour l'appui ONU-REDD. En même temps, le FCPF a annoncé une dernière fenêtre de soumission de R-PP pour considération de financement, fixée au 31 juillet 2013. Suite à la soumission d'une première ébauche de R-PP au FCPF en fin juillet 2013, le pays reste un bénéficiaire potentiel de l'appui du FCPF à la préparation à la REDD+, tout en étant conscient du caractère compétitif de cette opportunité. En conséquence, le pays a accéléré la finalisation de son R-PP, sur la base des travaux entamés depuis 2012, des consultations techniques internes, des missions additionnelles d'appui de l'ONU-REDD et du FCPF, d'une revue technique internationale () du Groupe Consultatif Technique)

commissionné par le FCPF pour la première ébauche du R-PP, et de plusieurs ateliers techniques et de consultation au niveau national, régional et local.

Synopsis R-PP de la Côte d'Ivoire

Le R-PP de la Côte d'Ivoire, organisé selon le canevas conjoint ONU-REDD et FCPF, comprend les sections et éléments suivants:

Composante 1A/ Appui aux arrangements nationaux et au fonctionnement des organes de gestion de la préparation à la REDD+. Cadre institutionnel principal de la REDD+. Les arrangements nationaux s'articulent autour d'une Commission Nationale REDD+ (CN-REDD+) comprenant un Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+ (pour la gestion quotidienne du processus), un Comité National REDD+ (pour les orientations stratégiques et de politique) et un Comité Technique Interministériel pour la REDD+ (pour la coordination institutionnelle et l'alignement multisectoriel). Cette composante prévoit aussi la mise à jour du décret sur la REDD+ du 24 octobre 2012 à propos des dispositions institutionnelles requises pour la phase de préparation.

Composante 1B Les efforts initiaux de communication et de dialogue parmi les parties prenantes pour la REDD+, qui en effet sont déjà bien avancés avec les appuis ONU-REDD, UE-REDD et AFD/C2D mentionnés depuis 2012. De multiples rencontres de sensibilisation et de consultation sur la REDD+ ont été réalisées en 2012 et 2013 au niveau national, régional et local. Ces rencontres ont aussi alimenté les réflexions sur le présent R-PP. Plus de 1 000 participants ont pris part aux activités de sensibilisation et de consultation préliminaires, représentant les diverses parties prenantes de la REDD+ (communautés locales, société civile, secteur privé, administration publique, partenaires techniques et financiers, associations féminines et de jeunesse, autorités locales, monde universitaire et de la recherche, médias). Le projet d'appui ciblé de l'ONU-REDD sur l'engagement des parties prenantes a servi précisément dans cet exercice de sensibilisation des parties prenantes, notamment pour examiner les enjeux de la REDD+ pour les acteurs de la société civile, explorer les synergies entre l'initiative FLEGT et la REDD+, et identifier les méthodologies de participation et consultation. Compte tenu de l'existence d'une plateforme solide et bien établie de dialogue multipartenaire et de la société civile pour le FLEGT, il a été convenu que cette même plateforme soit la même pour le dialogue autour de la REDD+ et en fonction des besoins, d'autres représentants additionnels pourront rejoindre cette plateforme.

Une nouvelle proposition d'appui ciblé de l'ONU-REDD est en préparation (fin 2013). L'objectif est d'appuyer la Côte d'Ivoire dans la conception d'un *Plan national d'Engagement des Parties Prenantes*. Il sera élaboré en début d'année 2014, simultanément à la préparation du programme ONU-REDD de la Côte d'Ivoire. La composante 1C prévoit d'ailleurs la mise en œuvre de ce Plan sur financement de l'ONU-REDD.

Composante 1C Un processus REDD+ robuste et crédible repose sur un dialogue permanent entre les institutions gouvernementales, la société civile et acteurs du secteur privé. Le R-PP comprend la mise en œuvre du *Plan national pour l'engagement des parties prenantes* (cf. 1B ci-dessus). Ce plan détaillera la méthodologie retenue pour l'engagement des parties prenantes, un plan de travail avec les activités de communication et de consultation, un calendrier et un budget. Les Directives conjointes de l'ONU-REDD et du FCPF concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+ fourniront le cadre méthodologique. Il est prévu dans cette composante prévoit en plus, une série d'activités de communication, de dissémination de l'information et d'enquêtes de terrain.

Composante 2A/ Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

Avec une superficie forestière estimée à 16 millions d'hectares au début du siècle, seuls 2.7 millions d'hectares (FAO, 2005) subsistent. Le taux annuel de déforestation est évalué à 3,5% sur la période 1980 - 2008 (SOFRECO, 2009), soit l'un des plus élevés au monde. Le processus REDD+ en Côte d'Ivoire entend infléchir cette tendance pour qu'une portion essentielle de ces forêts restantes persiste et survive à la transition forestière nationale.

Les facteurs directs de pression sur les forêts seraient dans l'ordre de leurs importances relatives (à confirmer pendant la mise en oeuvre du dossier préparatoire) (i) l'expansion de l'agriculture notamment pour les cultures de rente (cacao, hévéa, palmier à huile) et les cultures vivrières itinérantes utilisant la fertilité des sols forestiers et des jachères (riz, igname) ; (ii) l'exploitation du bois-énergie ; (iii) l'exploitation anarchique, et bien au-delà des capacités de renouvellement, (iv) les feux de brousse ; (v) d'autres facteurs moins importants comme l'élevage extensif, l'urbanisation et l'exploitation minière artisanale et/ou semi-industrielle (or, diamant, uranium, etc.).

Sur les causes sous-jacentes ou aussi appelées causes indirectes (GEIST & LAMBIN, 2001), on citera plus particulièrement: (i) le faible pilotage des politiques et la mauvaise gouvernance, (ii) le manque de sécurisation foncière, (iii) la pression

démographique (migrations et accroissement), la crise politico-militaire de 2002-2010, (v) les changements climatiques et (vi) les infrastructures (routes, habitat, etc.).

La Côte d'Ivoire entamera une série d'**études, d'analyses participatives et d'enquêtes** afin d'examiner les questions principales et les enjeux de la REDD+. Ces travaux fourniront les bases pour l'élaboration de la Stratégie REDD+. Celles-ci comprendront naturellement des études sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (y compris les causes directes et indirectes, et leur poids respectifs) et sur le potentiel de reforestation et d'agroforesterie. Seront aussi analysées les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques (notamment dans les secteurs forestier et agricole). La question foncière sera aussi analysée en profondeur. Une étude ciblée sur la production et la consommation de bois-énergie par zone agro écologique sera conduite. En plus, une analyse participative sur la gouvernance pour la REDD+ sera réalisée, avec l'encadrement du Centre d'Oslo sur la Gouvernance du PNUD et en incorporant l'expérience de l'ONU-REDD.

Composante 2B/ Options stratégiques de REDD+ et élaboration de la stratégie

La stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire sera construite au cours de la phase de préparation. Cependant, sur la base analytique et sur la base des consultations déjà menées (voir, on anticipe les options stratégiques suivantes :

(i) Renforcement de la coordination interministérielle et amélioration de la gouvernance pour la transition vers un nouveau paradigme de développement ; (ii) Aménagement du territoire et sécurisation du foncier, en commençant autour des blocs forestiers. Ces deux premières options stratégiques transversales servent de base à la mise en oeuvre des options stratégiques sectorielles (iii) Découplage entre production agricole et déforestation via la promotion de pratiques agricoles intensives à impacts réduits sur l'environnement et l'agroforesterie ; (iv) Développement d'une Stratégie énergétique domestique basé sur la promotion des énergies renouvelables ; (v) Gestion durable des forêts et amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier et dans l'utilisation des terres (FLEGT-REDD+) ; (vi) Encouragement des efforts de reboisement des zones de savanes avec des essences telles que le teck et l'anacarde ; (vii) Renforcement des capacités de gestion (notamment via la participation des acteurs locaux) des aires protégées (parcs nationaux et réserves) existantes et des forêts peu dégradées ;

L'élaboration de la **Stratégie nationale REDD+**, pilier de la préparation à la REDD+ s'appuiera sur la base analytique existante ainsi que sur les résultats des études développées dans le cadre de la composante 2A. Le travail analytique sera complété

par des consultations, de façon itérative. Les options stratégiques seront analysées sous des angles multiples (leurs économique - coûts d'opportunité et de mise en oeuvre, socio-environnementale - cf. composante 2D – etc.). Des arbitrages seront nécessaires.

Composante 2C/ Cadre de mise en œuvre de la REDD+

Le **cadre de mise en œuvre de la REDD+** fournit précise les mesures et institutions requises pour les phases suivantes de la REDD+, à savoir : les investissements et les paiements pour services environnementaux (non limités aux aspects carbone). Dans le cas particulier de la Côte d'Ivoire, on anticipe la création d'un registre REDD+, d'un mécanisme financier de type fonds national REDD+, d'un système consensuel de distribution des bénéfices de la REDD+ et d'un mécanisme de gestion des plaintes. Un corpus juridique pour la REDD+ sera établi, comprenant notamment la caractérisation juridique des droits sur le carbone et des règles claires quant au partage des bénéfices de la REDD+. Des réformes légales seront aussi vraisemblablement nécessaires, avec notamment la promulgation d'une loi nationale sur la REDD+ qui sera élaborée, validée de façon participative.

Composante 2D/ Impacts sociaux et environnementaux

Etant donné que la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ peut avoir des impacts, bénéfiques ou néfastes, sur les conditions de vie des populations et sur les aménités environnementales, une **Evaluation Environnementale Sociale Stratégique (EESS)** sera conduite avec rigueur, sous la supervision technique du FCPF. Elle sera d'abord axée sur les options stratégiques de la REDD+ (cf. composantes 2A et 2B). Un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) en découlera. Il permettra d'atténuer les possibles impacts négatifs et de maximiser les co-bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+.

Composante 3/ Développement d'un niveau de référence

Le développement d'un **niveau de référence** (NR) pour la REDD+ est indispensable pour évaluer les impacts réels des activités REDD+. Cela en termes de réductions d'émission. Ce niveau de référence prendra en compte les taux historiques de déforestation et de dégradation, tout en tenant compte d'une analyse prospective fait à partir d'un historique des émissions de gaz en tenant compte des circonstances nationales. Il sera nécessaire de disposer de données statistiques désagrégées sur les principales causes de la déforestation et de la dégradation qui seront collectées et analysées. Les modèles du type CongoBIOM pourront être utilisés.

Composante 4A/ Conception d'un système de national de surveillance des forêts (SNSF)

Le **système national de surveillance des forêts (SNSF)** sera un des piliers de la préparation à la REDD+. Il sera construit comme préalable du **système de surveillance, mesure, notification et vérification du carbone forestier (système S&MNV)**, qui sera développé conformément aux Décisions 4/CP.15 concernant les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la REDD+, aux Guides des bonnes pratiques et aux lignes directrices sur le secteur de l'utilisation des terres et de la forêt établis par le GIEC en 2003 et en 2006. La FAO fournira l'appui-conseil technique pour la construction du SNSF et du S&MNV. Toutes les informations récoltées par le système de suivi seront regroupées au sein d'une base de données, et mises à disposition des parties prenantes via le géo-portail du SNSF.

Composante 4B/ système d'information sur les sauvegardes (SIS)

Un **système d'information sur les sauvegardes (SIS)**, y compris les co-bénéfices, sera développé en Côte d'Ivoire, suivant les Accords de Cancun de la CCNUCC. Ce système, qui sera lié au SNSF, permettra de suivre la gouvernance, les garanties et les impacts de la mise en œuvre de la REDD+ sur les milieux environnementaux et socioéconomiques.

La notification comprend la centralisation des données, leur organisation, la construction d'indicateurs consolidés et la production de tableaux de bord adaptés aux besoins de pilotage à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre. Elle sera assurée via le géo-portail développé dans le cadre du SNSF.

Composante 5/ Budget et le Calendrier

Le **budget et le calendrier** proposés dans ce R-PP servent à identifier et à estimer l'appui financier des partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire (ONU-REDD, FCPF, AFD et UE-REDD). Le financement de l'ONU-REDD est assuré mais sa portée sera probablement confirmée lors du Conseil d'orientation de ce programme, en décembre 2013 : sur la base de son R-PP, la Côte d'Ivoire demande 3 millions US\$ (coûts indirects ONU-REDD exclus), et une fois confirmé, la Côte d'Ivoire et l'ONU-REDD prépareront un document conjoint de programme national et un budget détaillé au début 2014 (pour soumission et approbation lors de la séance de mi-2014 du Conseil d'orientation). La requête de financement soumise au Comité des Participants du FCPF (pour considération à la réunion de décembre 2013) est prévue à hauteur de 3,7 millions US\$. Le financement de l'AFD est déjà acquis et a même servi à financer des activités préparatoires sur la REDD+ en 2013 ; une planification plus détaillée est envisagée pour continuer les déboursements de ce financement.

6/ Le suivi-évaluation du processus de préparation de la REDD+ (axé sur la mise en œuvre de ce R-PP) est cruciale pour, assurer la qualité des produits attendus,

adapter la gestion du processus et garantir une séquence d'actions cohérente qui amènera la Côte d'Ivoire vers les investissements REDD+. L'objectif du suivi-évaluation est de mesurer l'efficacité des actions pour atteindre les objectifs du R-PP, tout en appréciant les défis de la mise en œuvre et les moyens financiers disponibles. Il s'agit aussi d'examiner la durabilité des effets observés. Un cadre de suivi et d'évaluation des activités de préparation à la REDD+ sera préparé en 2014. Deux évaluations indépendantes seront également conduites lors du processus pour renforcer le suivi-évaluation et la gestion, tant au niveau du progrès du processus comme de la mise en œuvre du R-PP.

Partage de rôles et étapes suivantes

Concernant l'**ONU-REDD**, la Côte d'Ivoire fera une présentation de ce document R-PP et de l'état de son processus national REDD+ lors du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD de décembre 2013, afin de répondre à l'invitation reçue en juin 2013. Cette présentation publique visera aussi à confirmer que l'ONU-REDD est en mesure de fournir un budget de 3 000 000 US\$ (coûts indirectes ONU-REDD exclus) pour la mise en œuvre du R-PP et pour avancer dans le processus national REDD+. Suite à cette confirmation, la Côte d'Ivoire, avec l'équipe technique de l'ONU-REDD, préparera et validera un programme national conjoint qui détaillera les activités, méthodologies, budget, partage de rôles techniques entre les agences onusiennes, mesures de gestion opérationnelle et calendrier de l'appui ONU-REDD.

En essence, l'appui de l'ONU-REDD (tel que souligné en grandes lignes dans ce R-PP) est censé se focaliser sur les volets suivants :

- la maîtrise du processus national REDD+, notamment à travers la fourniture de l'expertise technique et stratégique (via un/une conseiller technique national ONU-REDD) et l'appui au dialogue intersectoriel [composante 1A] ;
- l'engagement des parties prenantes, y compris le soutien à la plateforme conjointe FLEGT/REDD+ comme structure de consultation et de délibération multipartenaire, et la mise en œuvre d'un *Plan national pour l'engagement des parties prenantes* (tout en utilisant les *Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+* préparés conjointement par l'ONU-REDD et le FCPF) [composante 1C] ;
- la préparation de la Stratégie nationale REDD+, y compris l'appui aux analyses sous-jacentes (notamment sur les facteurs de la déforestation, le potentiel de reforestation et d'agroforesterie, et la gouvernance en général) et faciliter les arbitrages autour des options stratégiques [composantes 2A & 2B] ;

- la construction du cadre de mise en œuvre de la REDD+, notamment le registre REDD+, le mécanisme financier pour la REDD+ (ou Fonds national REDD+) et le mécanisme de gestion des plaintes, domaines dans lesquels le Programme ONU-REDD a de l'expertise et des modèles pratiques [composante 2C] ;
- l'ébauche du Niveau de Référence pour la REDD+ [composante 3] ;
- l'établissement du système de suivi forestier (liée aux pré-requis S&MNV de la CCNUCC) [composante 4A] ; et
- l'analyse sur les bénéfices multiples de la REDD+, en alimentant la Stratégie nationale REDD+ et le futur système d'information sur les sauvegardes REDD+ [composante 4B].

En décembre 2013, le pays présentera également son R-PP au Comité des Participants du **FCPF** afin de recevoir une lecture de ses membres et avancer dans la sécurisation de cofinancement. Dans le R-PP, l'appui du FCPF se focalisera, en principe, sur les volets suivants:

- l'essentiel du fonctionnement de la CN-REDD+, y compris le STP/REDD+ et les séances des comités nationaux et interministériels REDD+ [composante 1A] ;
- l'engagement des parties prenantes (en coopération avec l'ONU-REDD, en utilisant les mêmes lignes directrices méthodologiques conjointes sur l'engagement des parties prenantes pour la REDD+) [composante 1C] ;
- des études analytiques pour fournir les bases de la Stratégie nationale REDD+ [composante 2A] ; et
- l'évaluation environnementale sociale et stratégique pour la REDD+ et le cadre de gestion sociale et environnementale [composante 2D].

Les volets d'appui du FCPF, et sa distribution financière, restent encore à préciser et agréer lors de la finalisation du R-PP en début 2014, visant une adoption lors du comité de participants du FCPF en mi-2014.

L'appui de l'**AFD** est déjà acquis et le pays continue à le préciser par étapes, selon besoins du processus nationale REDD+, et se concentre notamment sur la mise en œuvre d'un projet pilote REDD+. Cet appui de l'AFD se centre dans les composantes 1A, 1C, 2B et 3. La flexibilité de l'AFD par rapport aux volets d'appui permet à la Côte d'Ivoire de gérer mieux son processus REDD+ en assurant une séquence d'actions plus cohérente et ciblant des lacunes inattendues.

L'appui de l'**UE-REDD** se concentre sur les efforts de convergence entre le processus REDD+ et le secteur agricole (notamment le secteur privé, comprenant les associations

de producteurs) pour que le développement futur des filières agricoles puisse s'articuler avec la REDD+ et le maintien d'un couvert forestier en Côte d'Ivoire (composantes 2B et 2C et renforcement de capacités en générale, y compris les liaisons entre FLEGT et REDD+).

Début de 2014, une mission conjointe de ces partenaires internationaux sera organisée en Côte d'Ivoire afin d'affiner davantage le R-PP de façon coordonnée et avancer sur les engagements d'appui technique et financier mentionnés. Les recommandations des comités directeurs de l'ONU-REDD et du FCPF, prévus en décembre 2013, seront prises en compte très attentivement afin d'aboutir à une finalisation du R-PP et à une approbation financière de ces deux plateformes vers la mi-2014.

La Côte d'Ivoire est engagée dans la REDD+ depuis 2010, et elle a entamé un exercice progressif et intense d'organisation interne pour le processus REDD+, de sensibilisation des parties prenantes et de planification technique et financière, tel que ce R-PP le démontre. Le début de 2014 sera dévoué à la finalisation et à la validation de ce R-PP, ainsi qu'à la sécurisation financière de l'ONU-REDD, du FCPF et de l'UE-REDD. A partir de mi-2014, la Côte d'Ivoire devra entamer la phase intense de préparation à la REDD+, visant à la compléter dans à l'horizon 2017.

CARTE DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



<p>CÔTE D'IVOIRE</p>	Capitale d'État (plus de 100 000 hab.)	Limite de région	Autoroute
	Capitale administrative (plus de 2 500 000 hab.)	Limite de département	Route principale
	Plus de 300 000 hab.	Daloa Capitale de région	Autre route
	Plus de 100 000 hab.	Yamoussoukro Chef-lieu et nom de département	Piste
	Plus de 50 000 hab.	Abidjan Groupe ethnique	Voie ferrée
	Plus de 10 000 hab.	Aéroport, aérodrome	Barrage, chute
	Autre ville ou localité	Parc national ou réserve	

0 50 100 km

ACRONYMES

ACP	: Afrique Caraïbes Pacifique
APV	: Accord de partenariat volontaire
APV/FLEGT	: Accord de Partenariat Volontaire/Forest Law Enforcement, Governance and Trade
AFD	: Agence Française de Développement
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	: Agence nationale de l'environnement
ANDEFOR	: Agence nationale du développement des forêts
AFOLU	: Agriculture, Forestry and Other Land Use
AP	: Aires protégées
ASA	: Annuaire des statistiques agricoles
APROMAC	: Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire
AFAF	: Association Française d'AgroForesterie
AIPH	: Association interprofessionnelle du palmier à huile
ARECA	: Autorité de régulation du coton et de l'anacarde
BDOT	: Base de Données d'Occupation des Terres
BNETD/CCT	: BNETD/Centre de Cartographie et de Télédétection
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BaU	: Business as usual
CCSV	: Cacao swollen-shoot virus
CGES	: Cadre de gestion environnemental et social
CEC	: Capacité d'échange cationique
CRE	: Centre de Recherche en Ecologie
CRO	: Centre de Recherche en Océanographie
CIRAD	: Centre international de recherche agronomique pour le développement
CIAT	: Centre international pour l'agriculture tropicale
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
CNF	: Centre National de Floristique
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique